

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Chamolle, 10 avril 1876

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (17)

Collation 1 p. (365r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Chamolle, 10 avril 1876, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 02/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/48838>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [10 avril 1876](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire[Chamolle](#)

Lieu de destinationSardy-lès-Épiry (Nièvre)

Description

RésuméSur la recherche de minerais dans la Nièvre. Godin envoie 1 000 F à Chamolle. Il le questionne sur une somme due à monsieur Droin. Il le questionne sur le matériel de sondage et lui demande s'il ne serait pas opportun de vendre l'un des trois chevaux au moment où reprennent les travaux d'agriculture.

SupportLa signature de la lettre n'est pas copiée.

Mots-clés

[Animaux](#), [Appareils et matériels](#), [Finances d'entreprise](#)

Personnes citées[Droin \(monsieur\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Gisors le 10 Juillet 186

Monsieur Chamalle,

J'vous envoie ci - ci deux mille francs.

Est ce que les 634 francs dues à M. Groin sont une dépense récente ?

Envoyez moi le duplicata de sa facture.

N'avez-vous plus aucune dette devant
nulle part ? Si vous en avez accourez - Les
mois de suite.

Dites-moi aussi si, avec les nouvelles
carrées, les frais chevaux sont encore réeon-
tacés ? Car si l'on devait se débarasser
de l'un d'eux, probablement que ce serait le
moment le plus favorable à cause des besoins
de l'agriculture.

Si vous continuez à venir servir dem
département, ne faut-il pas augmenter le
nombre des coûts ?

Je dépendez - moi, je vous prie, avan-
tage à toutes ces questions.

Je vous salut très. sincèrement.